

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–11 février 2009

RAPPORTS ANNUELS

**Point 4 de l'ordre du
jour**

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2009/4/Add.1
9 janvier 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU CONSEIL DE LA FAO POUR 2008

ADDITIF

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

**TABLEAU 1: RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION
QUI MENTIONNENT LE PAM EN TANT QU'ORGANISME RESPONSABLE DU SUIVI**

Numéro de la résolution	État d'avancement	Titre	Mesures prises par le PAM
A/62/L.7	En cours d'application	La situation en Afghanistan	Le PAM contribue au rapport du Secrétaire général de l'ONU en communiquant des informations sur ses activités au Coordonnateur résident.
A/62/L.34/Add.1	En cours d'application	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement	Voir "Mise à jour sur les interventions du PAM en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets" (WFP/EB.1/2007/5-B). En octobre 2008, le PAM a élaboré un document directif informel sur la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets et organisé une consultation avec les membres du Conseil pour discuter du rôle que devrait jouer le PAM pour appuyer et renforcer: i) les capacités des gouvernements en matière de préparation, d'évaluation et d'intervention en cas de famine découlant de catastrophes; et ii) la résilience aux chocs des communautés grâce à la mise en place de filets de sécurité sociale ou d'activités Vivres pour la création d'avoirs, notamment pour les aider à s'adapter aux changements climatiques.
A/62/L.36	En cours d'application	Assistance au peuple palestinien	Voir la rubrique A/62/L.7.
A/62/L.37	En cours d'application	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	Voir le chapitre 1 du "Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2007" (WFP/EB.1/2008/4).
A/62/L.38	En cours d'application	Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies	Le PAM fait partie du Comité directeur sur la sécurité du personnel créé par le Comité de haut niveau sur la gestion. Voir le "Rapport du PAM sur la sécurité en 2007" (WFP/EB.A/2008/13-E). Voir la "Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2008/13-D).
A/62/431	En cours d'application	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique	PAM. 2008. <i>Le PAM en Afrique, Partenariats, faits et chiffres de 2007</i> . Rome.
A/62/439/Add.2	En cours d'application	Le droit à l'alimentation	Le PAM défend le droit à l'alimentation et les efforts déployés par les gouvernements pour adopter une approche axée sur ce droit. Le PAM cible ses activités en fonction des besoins des bénéficiaires: ses ressources limitées vont aux personnes et aux groupes les plus vulnérables. Les principes de programmation suivis par le PAM sont semblables, par leurs effets, à une approche fondée sur les droits. Voir le "Plan stratégique du PAM pour 2008-2011" (WFP/EB.A/2008/5-A/1.Rev.1).





TABLEAU 2: RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2007 QUI MENTIONNENT LE PAM EN TANT QU'ORGANISME RESPONSABLE DU SUIVI			
Numéro de la résolution	État d'avancement	Titre	Mesures prises par le PAM
E/2007/L.18, telle que modifiée oralement, et E/2007/SR/44	En cours d'application	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	Voir la rubrique A/62/L.7.